VOTRE ACTUALITÉ SCE

Mai 2015

La lettre de la CFDT

26

EDITO

Fini la conquête, revenons à l'essentiel

Conquêtes 2015 portait de grands rêves de chevauchées vers de nouveaux horizons et de conquêtes de nouveaux vecteurs de croissance pour notre chiffre d'affaires. Il s'achève avec un triste bilan : le chiffre d'affaires nouveau est bien maigre et n'a pas pu enrayer la chute de nos revenus traditionnels.

Mais peu importe, satisfécit général puisque nous avons moins perdu que ce que nous avions imaginé. Et donc, on continue et voici notre nouveau plan stratégique : Essentiels 2020. Et effectivement, nous en revenons à l'essentiel :

- Notre cœur de métier, avec un investissement présenté comme massif en termes de réseau mobile et haut débit mais qui en réalité sera le même que le niveau actuel d'investissement.
- Un seul message stratégique distillé à nos clients grand public, entreprise et au personnel, que nous allons les accompagner dans leur « digitalisation ».
- Un seul objectif simple, de ralentir notre décroissance et retrouver en 2018 le même chiffre d'affaires et la même marge qu'en 2014.

Et c'est grâce à cet essentiel que nous allons offrir une connectivité enrichie en rénovant et étendant nos réseaux, réinventer la relation client et surtout le logo Orange, construire un modèle d'employeur digital et humain, surtout digital en généralisant Plazza, accompagner la transformation du client Entreprise et se diversifier en capitalisant sur nos actifs M2M et Orange Money.

Et concrètement, cela va se traduire au niveau d'OBS par des économies supplémentaires, de nouvelles organisations du travail mixant des salariés avec des cultures d'entreprises et des modèles sociaux différents, avec la création d'Orange Cyberdéfense après OAB et OCB, de nouvelles offres à vendre, à produire et à gérer avec des impacts sur les activités, les métiers et les rémunérations variables, des réorganisations au sein de G2S, d'ID ITS et de CSO, et pour finir par ce qui est présenté comme le nouveau Graal, la « digitalisation » de nos outils et processus. En résumé des réorganisations, des changements d'outils, d'activités et de métiers, et de nouveaux objectifs à atteindre.

Bref, de nouveaux efforts pour le personnel sans contrepartie financière pour pouvoir continuer à distribuer à nos actionnaires et surtout au premier d'entre eux l'Etat, plus que ce que nous gagnons. La CFDT continuera, comme par le passé, à se battre pour défendre l'intérêt de tous les salariés.

SOMMAIRE

2
- OAB filialise la PVV aussi, le nombre fait la force…
- Indemnité de Congés Payés
- Journée d'intégration des jeunes

3
- News G2S
- Cloudwatt
- Négociation IP à SCOF
- Elections OCB SAS

4
- La CGC n'aime pas les apprentis
- Site Lyon Gambetta : un niveau de sécurité presque retrouvé
- Rémunération, pouvoir d'achat: la CFDT sur tous les fronts
- La digitalisation, c'est bien...

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

OAB filialise la PVV aussi, le nombre fait la force…

Comme le martèle depuis le début Mme Felder, il n'y a aucun scénario de rupture pour les salariés de la maison mère Orange au sein d'OAB SAS.

Mais gentiment, mois après mois, les choses changent et la filialisation s'étend à toutes les composantes. Prochainement, ce sera la PVV des 23 BM Maison mère (encore restants) qui subiront la loi des 68 BM de la filiale.

Exit les KPI Chiffres d'Affaires, Prime sur objectifs, objectifs de nouveaux logos, vente de solution produit et autre CSAT. Vive les objectifs de marge (jargon MBPDCE* et DSO*) définis au travers d'un « Business Plan » annuel proposé par le Business Manager.

Ce Business Plan est validé par la hiérarchie en cohérence des objectifs OAB, avec les équipes de chaque compte ou périmètre géré par DEF et DGC. Certes, motiver les BM au travers de la marge est plus que légitime (c'est la marge qui nous fait vivre) mais encore faut-il la connaitre précisément et honnêtement (pas certain pour nombre de produit à composante Voix).

L'effet pervers visible concerne la cohérence avec les équipes des BM DEF DGC. La décision finale de la négociation est entre leurs mains.

Une dernière remise pour gagner l'affaire, la référence, l'Award, impactera la rémunération directe du BM OAB par la non atteinte des KPI de marge, ou d'un délai de paiement renégocié (DSO)… pas très juste tout cela !

Ou alors est-ce le premier pas en avant de la suppression des BM DGC ?
Des questions essentielles restent en suspens :

- Quid des périmètres clients très hétérogènes, pour un espoir de gain similaire ?
- Quelle cohérence avec les revues de compte DGC ou de périmètre DEF ?
- Quand à refondre les PVV, peut-on mettre sur la table toutes les différentes conditions salariales héritées de l'histoire et harmoniser enfin les salaires (par le haut) ?
- Enfin n'y a-t-il pas une n^{ieme} volonté de faire baisser le volume des PVV ? Le précédent changement de PVV date de janvier 2014 (!?) avec partage de prime avec DGC et qui, comme nous l'avions annoncé, a été un échec et créé moult frustrations et tensions entre les équipes OAB, DGC. ■

* *Pour les initiés : MBPDCE (Marge Brute de Prise de Commande) et DSO (Days Sales Outstanding) incitation à facturer et à encaisser dans les meilleurs délais, pas facile d'améliorer ce KPI (Key Performance Indicators) lorsque les délais de paiement sont négociés compte par compte dans des contrats cadres légaux, objectifs inatteignables !*

Indemnité de Congés Payés

Rappelez-vous, dans notre « Votre Actualité » de janvier, nous faisions un vœu en ce début d'année que « *la voie de la négociation que nous essayons de forcer va apparaitre comme une évidence pour notre direction* » et nous vous donnions rendez-vous courant du S1 2015.

La CFDT, appuyée par d'autres organisations syndicales, a été la seule à demander lors des négociations salariales de cette année de « *régler la problématique de l'Indemnité de Congés Payés une bonne fois en intégrant la population fonctionnaire pour une vraie équité dans la rémunération des salariés de notre entreprise* ».

A partir de septembre 2015 les salariés de droit privé et les fonctionnaires verront sur leur paye une prime d'Indemnité de Congés Payés calculée forfaitairement sur la base de 10% de leur Part Variable Managériale ou Vente perçue durant la période de référence d'acquisition des congés 2014 soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2014.

Un calcul automatisé sera mis en place dès 2016 pour cette année-là et les suivantes.

Même si la totalité de nos demandes n'a pas été retenue (comme de faire un rétroactif 3 ans pour les salariés de droit privé), nous ne pouvons que saluer l'avancée significative de la direction sur ce sujet. ■

Journée d'intégration des jeunes

Comme chaque année nous avons eu le plaisir d'accueillir lors d'une journée de présentation des instances syndicales nos nouveaux embauchés (ne riez pas, il y en a !) et nos nouveaux apprentis.

Bienvenue donc et nous espérons :

1. qu'ils ont maintenant une meilleure image des syndicats et de la CFDT en particulier,
2. qu'il y aura au sein de la population des apprentis quelques embauches en CDI chez Orange,
3. que, le cas échéant, leur période d'apprentissage chez Orange sera un atout pour leur entrée dans la vie professionnelle.

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

New G2S

Encore un dossier lancé en CE où rien ne change ni ne bouge socialement si on en croit le dossier remis aux élus.

Pourtant par une déclaration préalable faite au CE d'Avril, la CFDT a exprimé son vif mécontentement et incité cette instance à «s'activer» sur le sujet.

Pour votre information, voici ce qui a été déclaré : *« Le lien de subordination est un des piliers du contrat de travail. Dans le cadre du projet New G2S, la CFDT voudrait alerter les élus du CE de SCE sur la très grande souplesse que la direction de SCE imagine de l'usage de ce lien.*

Nous sommes sollicités par les salariés concernés par le projet sur un point qui les gênent absolument : leurs encadrants leur indiquent dès maintenant dans quelle entité d'accueil ils vont être déplacés avec l'indication que c'est comme cela, qu'il n'y a pas de recours possible et qu'il vaut mieux qu'ils prennent contact avec leurs nouveaux encadrants pour discuter de l'activité qui leur sera dévolue. Cela nous interpelle sur au moins 2 niveaux :

1. *le projet est en phase d'information, pour autant les encadrants disposent dès à présent de la matrice de passage nominative : n'avons-nous pas là un cas de délit d'entrave ? Non communication d'un document et mise en place d'une organisation sans avis du CE ?*
2. *les différentes organisations impactées par le projet et les réorganisations afférentes créent dans beaucoup de cas une réelle modification des liens hiérarchique et fonctionnel.*
   La Direction d'OBS, surfant sur le flou du mode ALLIANCE maintenant étendu aux filiales autres qu'EQUANT, valide implicitement par l'action de leur encadrement un rapport hiérarchique fonctionnel qui ressemblerait à du délit de marchandage.

La CFDT demande aux élus du CE de SCE de se saisir de ce problème et de diligenter rapidement une expertise sur le projet intégrant ces 2 risques de délit d'entrave et de délit de marchandage. » ■

Cloudwatt

Le 16 mars 2015, Orange a annoncé officiellement l'acquisition de Cloudwatt. En rachetant les parts de la Caisse des Dépôts et de Thalès.

Cloudwatt devient une filiale à 100% d'Orange OBS et fait partie de l'unité d'Affaires Stratégiques Orange Cloud for Business comme Néocles et OCB SAS.

Malgré l'avenir incertain de l'activité ainsi que le coût élevé de l'opération, la CFDT a jugé utile de ne pas abandonner les salariés d'Orange de Cloudwatt embarqués dans cette aventure malheureuse et s'est donc prononcée favorablement sur le projet. Les salariés seront donc réintégrés dans le groupe.

Vos élus CFDT sont à vos côtés aussi bien chez Orange que dans les filiales. ■

Négociation IP (Interventions Programmées) à SCOF

La Direction SCOF a ouvert la négociation tant attendue sur les TPHNO avec les organisations représentatives, en limitant le périmètre pour le moment aux unités MSC-France et USCIME.

On ne parle plus de Travaux Programmés en Horaire Non Ouvrable (organisation du travail prévue dans l'accord 35h de 2000) mais d'Interventions Programmées, permettant une compensation pour les salariés qui réalisent ces interventions sollicitées par les clients.

En panne de volontaires, la Direction propose d'instaurer un nouveau tableau de service dans lequel les salariés concernés seraient affectés avec de nouvelles contraintes.
Cette négociation concerne directement plus de 85 salariés sur les sites de Bagnolet, Lyon, Toulouse et Grenoble.
Les négociateurs CFDT ont choisi de rencontrer les salariés pour bâtir avec eux une plateforme de revendications afin de parvenir à un accord offrant des compensations suffisamment attractives pour tous.

La CFDT, engagée pour vous représenter ! ■

Elections OCB SAS

Lors de la 1ère élection concernant la mise en place du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel au sein de la filiale OCB SAS, la liste CFDT menée par Evelyne Berbegal **a obtenu 46,58%** : toutes nos plus vives félicitations à nos nouveaux élus et un grand merci aux électeurs.

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

La CGC n'aime pas les apprentis

Lors du vote du budget ASC 2015, la CFDT a demandé à ce que les apprentis soient remontés au niveau des salariés du groupe de classification « B » dans le plafond du compte personnel, soit une augmentation de 350€ pour leurs droits ASC.

Les élus CGC considèrent, eux, que les apprentis sont à assimiler à un salarié temps plein proche d'un niveau DBis.

Nous nous sommes abstenus sur le vote des ASC car nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de précariser encore plus la situation de ces ex-étudiants et jeunes salariés en alternance.

Les déclarations CGC méritent que nous vous les rapportions : « *les alternants ne seraient pas les plus malheureux à SCE, qu'ils sont encore chez "papa/maman" et qu'ils ne seraient dans l'entreprise qu'à mi-temps.* »

Nous ne pouvons que nous opposer à ce jugement de valeur. ■

Site Lyon Gambetta : un niveau de sécurité presque retrouvé

La diminution du personnel d'accueil et de sécurité sur le site Lyon Gambetta a eu pour conséquence des intrusions, des vols et quelques agressions verbales dans les étages.

Au vu des faits, la direction devait réagir. La pression constante des remontées terrain et des actions de vos élus CFDT ont motivé la direction à faire un retour en arrière en remettant les agents nécessaires à la sécurité du bâtiment.

Maintenant le recrutement du Responsable Sécurité Site devrait permettre d'avoir un niveau de sécurité acceptable.

Avec la CFDT, vos idées deviennent nos préoccupations pour améliorer vos conditions de travail et de sécurité. ■

Rémunération, pouvoir d'achat : la CFDT sur tous les fronts

La CFDT s'engage pour la rémunération et le pouvoir d'achat de tous les salariés d'Orange :

- En signant l'accord salarial 2015 qui sera le seul dans le secteur des Télécoms à afficher une progression des salaires (+1,9% toutes mesures confondues) malgré un contexte de modération salariale. Trois priorités dans cet accord :
  - des augmentations au 1er janvier pour tous,
  - un juste équilibre entre mesures collectives et individuelles
  - des mesures significatives pour les premiers niveaux de salaires et les nouveaux recrutés.
- En négociant chaque année un accord d'intéressement, non obligatoire par la loi, qui atteint cette année le maximum possible pour 2015.
- En sécurisant par la négociation le mécanisme de participation malgré la baisse des résultats de l'entreprise.
- En consolidant chaque année le dispositif PERCO plébiscité par de nombreux salariés.

La digitalisation, c'est bien…

Maintenant pour réserver des véhicules de pool, il y a une procédure automatisée (ou presque) : réservation en ligne, ouverture des portes par son badge multifonctions, clé et papier du véhicule dans la boite à gants et bonne route…

Cependant des mises à jour logicielles sont nécessaires et là nous revoyons avec plaisir nos clients internes venus chercher la clé du véhicule au comptoir des Services Généraux. La digitalisation c'est bien ! Elle a ses limites, tant mieux ! ■

VOTRE ACTUALITÉ SCE

COMITE EDITORIAL

Bruno Benyahia (CSO)
Martine Beylot (DGC)
William Bowman (G2S)
Bassem Ismail (DSGC)
Patrick Keclard (DSGC)
Thierry Lemetayer (G2S)
Emmanuel Liais (ITSS)
Jérôme Moreau (CSO)
Alain Obertelli (DGC)

Cfdt:

Pour nous contacter et vous inscrire pour recevoir nos infos (revue de presse, News du CE,…) :
contact@sce.cfdt-ftorange.fr

Notre site : **http://cfdtsce.blogspot.fr**